



Membre de la FNPPSF  
Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France  
Membre du CRPLPL  
Comité Régional des Pêcheurs de Loisir du littoral des Pays de la Loire

Site : [www.maupas-plaisanciers.com](http://www.maupas-plaisanciers.com)

Jacques FLATIN  
Président  
Tél. 07 61 18 49 01  
Email : [jacques.flatin@gmail.com](mailto:jacques.flatin@gmail.com)

## INFO FEVRIER 2016

### LE MOT DU PRESIDENT

Je dois commencer cette info par une triste nouvelle. Notre ami Jean Claude Porcher m'a fait part du décès de Pierre Bodarwe, adhérent depuis plusieurs années de notre association. Nous garderons un excellent souvenir de Pierre et adressons à sa famille nos sincères condoléances.

Le site de notre association a été complètement refait. Je vous invite à le consulter. Je vous rappelle l'adresse : [www.maupas-plaisanciers.com](http://www.maupas-plaisanciers.com) et vous demande de me signaler toute erreur ou anomalie que vous sauriez détecter. Notre site peut recevoir d'autres textes ou d'autres infos que vous souhaiteriez faire partager. N'hésitez pas à m'adresser vos textes.

Le bureau travaille sur l'organisation des Pucés de la Mer des 25 et 26 juin prochain. N'hésitez pas à vous rapprocher de Hervé DERVIN au 06 61 27 32 01 pour lui donner vos matériels à vendre.

Les 25 ans de l'AMP organisée le 10 août se préparent également. Dans une prochaine info vous trouverez le bulletin d'inscription avec le programme détaillé. Je remercie ceux qui m'ont déjà prévenu de leur participation. Outre un encouragement c'est aussi pour nous une facilité pour évaluer le nombre de participants et serrer au maximum le budget.

Le Président de notre fédération, Jean KIFFER poursuit ses efforts pour lutter contre les mesures injustes qui frappent la pratique de notre loisir. Vous trouverez ci-dessous l'intégralité de deux communiqués de la FNPPSF

### **Réunion avec les commissaires européens au siège de l'EAA à Bruxelles le 01 février 2016 ...**

**Nos échanges avec les commissaires européens ont été très constructifs. Nous avons pu expliquer, documents à l'appui, en quoi ces mesures décidées dans l'urgence et sans véritable concertation nous paraissent injustes et dangereuses pour notre activité. Les chiffres sur les prélèvements occasionnés par la pêche de loisir pris en compte par la commission sont antérieurs à l'arrêté instituant une taille minimale de 42 cm pour la seule pêche récréative en France. Ce passage de 36cm à 42cm représente un effort considérable consenti par les pêcheurs de loisir en mer français. Il s'est traduit concrètement par une réduction des prises de 40 % à 60 % selon les secteurs concernés. Les pêcheurs de loisir en mer ont le sentiment d'être les victimes d'une injuste double peine ! Ils souhaitent un assouplissement des mesures prises**

**ASSOCIATION MAUPAS PLAISANCIERS – MAIRIE – Rue de l'Hôtel de Ville  
85360 LA TRANCHE SUR MER  
N°0853003934**

à leur rencontre dès 2016. La commission a pris acte de nos arguments et est prête à étudier les aménagements possibles avec les pays concernés. Nous ne manquerons de suivre au plus près cet important point du dossier. Pour le moyen terme, nous avons exprimé notre souhait de mise en place d'un quota mensuel ou annuel plus adapté à notre activité. Cette proposition a retenu toute l'attention des commissaires et pourrait faire l'objet d'une expérimentation pilote en 2017.

## **Conseil des ministres européens chargés de la pêche : des mesures incohérentes et dangereuses...**

### **Mesures publiées au J.O de l'UE le 28 janvier 2016**

[Cliquer sur le lien ci-dessus pour accéder au document](#)

Si l'on en croit les textes totalement ambigus et indignes d'une telle institution, le conseil des ministres européens en charge de la pêche réuni le 16 décembre 2015 aurait arrêté pour la zone située au-dessus du 48<sup>ième</sup> parallèle les mesures suivantes : fermeture de la pêche du bar du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin sauf pour les ligneurs et les fileyeurs (fermeture en février et mars seulement). Pour le second semestre limitation à 1 bar / jour pour la pêche de loisir et limitation mensuelle pour tous les navires professionnels à 1 tonne par mois ( 1,3 tonne par mois pour les ligneurs et fileyeurs). Ces mesures décidées le 16 décembre 2015 et applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ont été publiées au J.O de l'U.E le 28 janvier 2016 !

Nous avons proposé : la fermeture de la pêche de décembre à avril pour tous, y compris les professionnels et sur toutes les zones y compris celles situées en dessous du 48<sup>ième</sup> parallèle, une limitation de capture de 3 bars par jour en attendant la mise en place d'un quota mensuel avec suivi des prises plus adapté à notre activité.

La commission et le conseil des ministres ont préféré légiférer en force sans tenir compte du poids économique considérable de notre activité et de nos propositions constructives et respectueuses de la ressource. Les mesures aujourd'hui retenues sont inacceptables et vont avoir de graves conséquences sur les filières halieutique et nautique. L'Europe et les pays qui ont accepté et voté ces mesures en portent l'entière responsabilité. Nous allons tout faire pour contester ces mesures dangereuses et incohérentes. Nous espérons que les responsables français sauront nous accompagner pour maintenir une activité de pêche de loisir durable qui n'est en aucun cas à l'origine de la diminution des stocks aujourd'hui constatée !

Depuis plus de dix ans, nous dénonçons les massacres perpétrés sur les frayères à bars à l'origine de la situation actuelle. L'Europe jusqu'alors inactive décide subitement de mesures radicales, injustes, incohérentes et dangereuses. Malgré tous nos efforts et nos multiples interventions, la commission et les gouvernements des pays européens sont

**restés sourds à nos propositions. Nous n'allons pas en rester là ! J'appelle dès aujourd'hui tous les plaisanciers de France et d'Europe à réagir et à se rassembler pour organiser le combat !**

### **Communiqué FNPPSF**

Vous trouverez également en PJ un courrier de notre Président invitant chacun d'entre nous à relever toutes les infractions constatées par des pêcheurs professionnels.

La compilation de preuves est nécessaire. Un dossier bien préparé facilite les interventions et donne plus de force aux mots de nos représentants dans toutes les réunions ministérielles.

Toujours à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et dans l'attente de se revoir très prochainement,

Je vous adresse mes amicales salutations.

Jacques FLATIN

07 61 18 49 01

### **LE MOT DE SYLVIE**

Le calendrier des marées 2016 est en cours d'impression et sera très prochainement distribué. On pourra y trouver de nouveaux articles et des QR Codes qui permettront aux lecteurs de consulter notre site et d'avoir ainsi la possibilité de lire des articles plus complets.

Un exemplaire papier des informations en ligne sur le site sont consultables lors des permanences au local de notre Association.

Je rappelle avoir envoyé début janvier la fiche signalétique 2016 et je remercie ceux qui ne me l'auraient pas retournée avec le règlement de la cotisation 2016 (38€ par chèque à l'ordre de l'AMP) de le faire au plus vite. Dès réception je vous adresserai le timbre fédéral 2016, le reçu fiscal et un billet de participation à la Tombola de la FNPPSF dont le tirage au sort sera effectué durant le prochain Congrès qui se déroulera cette année sur l'île de Noirmoutier.

Amicalement

Sylvie FLATIN

07 61 20 62 35